



Nouvelle offre de formation en licence TREC

TREC, qu'est-ce que c'est ?

TREC signifie « trajectoires réussite pour les étudiants en Calédonie ». Il s'agit d'une réforme destinée à mettre en place une nouvelle organisation de la licence. Objectifs : moduler les rythmes d'apprentissage et renforcer l'accompagnement des étudiants qui s'engagent dans un cursus de licence.

TREC : deux parcours possibles (TREC 7 et TREC5), pour un même diplôme constitué des mêmes enseignements :

- TREC 7 : le parcours de référence, une licence en 7 semestres avec une consolidation des acquis et un accompagnement spécifique ;
- TREC 5 : un parcours intensif sur 5 semestres (sur le modèle d'une classe prépa) pour les étudiants disposant d'une forte capacité de travail personnel.

Qu'est-ce qui change en licence avec TREC ?

À partir de la rentrée 2019, l'UNC propose deux parcours : l'un en 3,5 ans (TREC 7), l'autre en 2,5 ans (TREC 5). La nouvelle organisation de la licence permet de s'adapter à la diversité des publics et prend en compte le rythme d'apprentissage de l'étudiant.

Le calendrier change : les étudiants sont tous diplômés en juin quel que soit le parcours choisi : 2,5 ans plus tard ou 3,5 ans plus tard. Cette évolution au niveau du calendrier universitaire rend donc plus facile la poursuite d'études en master à l'UNC ou en métropole.

Quels sont les avantages de ce nouveau dispositif TREC ?

Ce dispositif permet :

- de poursuivre à l'université un parcours de licence en choisissant le rythme d'apprentissage qui vous convient le mieux (TREC 5 ou TREC 7) ;
- de suivre en TREC 7 (7 semestres) des modules d'aide à la réussite pour faciliter la transition entre le lycée et l'université (consolidation des acquis, méthodologie de travail, études accompagnées, etc.) ;
- de bénéficier en TREC 7 d'un accompagnement pour faire le bon choix par rapport à votre projet professionnel et vous réorienter si besoin vers d'autres formations.

Quels étudiants sont concernés par le dispositif TREC ?

TREC s'adresse à tous les étudiants qui s'inscrivent en licence à l'université à partir de la rentrée 2019, quel que soit le niveau choisi : bacheliers 2018, anciens bacheliers qui s'inscrivent pour la première fois à l'UNC, étudiants déjà inscrits qui poursuivent leur parcours de licence, redoublants, étudiants se réorientant dans une autre filière de licence.

TREC 5 et TREC 7, ce sont deux licences différentes ?

Non : TREC 5 et TREC 7, ce sont deux rythmes d'apprentissage pour une même licence avec les mêmes enseignements. Les étudiants du TREC 5 et du TREC 7 ont des cours mutualisés (un socle commun) et obtiennent le même diplôme de licence à la fin, l'un sur 3,5 ans (TREC 7) et l'autre sur un rythme plus intensif et accéléré en 2,5 ans (TREC 5). Ils acquièrent les mêmes connaissances et les mêmes compétences sur les deux parcours. Les deux parcours conduisent à l'obtention du même diplôme national de licence.

Modalités d'accès et candidatures aux parcours TREC

Quelles sont les conditions pour candidater sur les parcours TREC 7 et TREC 5 ?

- Le parcours TREC 7 est le parcours de référence : il est accessible à tous les étudiants qui en feront la demande sur Parcoursup Nouvelle-Calédonie, la plateforme d'admission en ligne.
- Pour le parcours TREC 5, plus exigeant en termes de rythme de travail, il sera possible de candidater à partir de la même plateforme mais l'accès à ce parcours fera l'objet d'un examen par une commission pédagogique qui validera la candidature. Si votre candidature n'est pas retenue sur le TREC 5, l'UNC vous proposera de suivre le même parcours de licence en TREC 7.

TREC 7 me permettra-t-il de mieux réussir mon intégration dans un parcours universitaire ?

Avec le TREC 7, l'UNC vous accompagne pour sécuriser votre parcours et réussir votre licence. En TREC 7, des enseignements sont prévus pour vous aider à consolider vos acquis, développer des méthodes de travail universitaire, revoir certaines matières lors de séances de TD spécifiques ou d'études surveillées. C'est la même licence que celle proposée aujourd'hui mais avec, en plus, un dispositif d'aide à la réussite pour vous donner toutes les chances d'obtenir votre licence.

Quels éléments sont examinés par l'université pour décider de mon admission en TREC 5 ?

Chaque vœu formulé par un candidat dans l'une des formations de l'université sera examiné par une commission pédagogique spécifique, constituée d'enseignants de la formation. Cette commission s'attachera à vérifier l'adéquation de votre candidature aux exigences de la formation, en se basant sur votre dossier Parcoursup Nouvelle-Calédonie (notamment les résultats obtenus dans votre parcours scolaire), votre projet de formation motivé et les éléments de la fiche « Avenir » renseignée par votre lycée pour une entrée en TREC 5.

Comment puis-je faire pour m'inscrire en TREC pour la prochaine rentrée ?

Pour accéder à la première année de licence à la rentrée 2019, vous devez aller sur la plateforme Parcoursup Nouvelle-Calédonie qui ouvre le 10 août 2018.

- Entre le 27 août 2018 et le 2 octobre 2018, vous pouvez formuler vos vœux et faire un choix sur une mention de licence entre un TREC 7 et un TREC 5.
- Ensuite, vous avez jusqu'au 12 octobre pour confirmer vos vœux après avoir complété votre dossier pour chacun d'entre eux.
- À partir du 3 décembre 2018, l'université apportera une réponse aux vœux que vous avez formulés.

Si je formule un vœu dans un parcours TREC 5, dois-je également formuler un vœu dans le parcours TREC 7 de la même mention de licence ?

Non, cela n'est pas nécessaire dans la mesure où la réponse de l'université à une demande d'admission dans un parcours TREC 5, après examen de votre dossier, sera OUI (admission dans le parcours TREC 5) ou OUI SI (admission dans le parcours TREC 7 de la même mention).

En revanche, si vous candidatez uniquement en TREC 7, vous serez admis de plein droit dans ce parcours.

Pourquoi faire un dossier sur Parcoursup Nouvelle-Calédonie pour un parcours TREC 7 puisque l'admission dans ce parcours est de plein droit ?

Le contenu de votre dossier n'aura pas d'incidence sur votre admission dans un parcours de licence TREC 7 mais il permettra à l'équipe pédagogique de mieux vous connaître et ainsi de mieux vous accompagner lors de votre entrée dans la formation.

L'année prochaine, je vais travailler pendant mes études. Puis-je faire un TREC 5 ?

Vous pouvez candidater sur un TREC 5 et un aménagement d'horaires vous sera proposé.

Contenus des enseignements des parcours TREC

En TREC 7, l'étudiant bénéficie d'une aide à la réussite. Quel est le contenu proposé ?

Le TREC 7 propose des enseignements pour faciliter la transition entre le lycée et l'université. À l'université, pour réussir, il faut faire preuve d'autonomie, comprendre les codes et les attendus des enseignants vis-à-vis des étudiants. Pour cela, dans le TREC 7, il sera proposé des enseignements portant sur la gestion du temps, la gestion du stress, la prise de confiance en soi et des enseignements de remise à niveau ou de consolidation des acquis, des apports méthodologiques, appui à la prise de note, du soutien dans les matières fondamentales. L'aide à la réussite peut prendre plusieurs formes (TD, TP, tutorat, autoformation).

Quels sont les types d'enseignement proposés en TREC ?

Trois types d'unités d'enseignement (UE) sont proposés sur des parcours types pour TREC 7 et TREC 5.

- UE fondamentale

Une UE fondamentale constitue le socle disciplinaire d'une mention de licence, répondant ainsi aux exigences de la mention de diplôme de la maquette.

- UE interdisciplinaire

Une UE interdisciplinaire conserve les caractères d'une UE fondamentale, en termes d'exigence disciplinaire, mais elle doit permettre à l'étudiant de pouvoir changer d'orientation sans perdre le bénéfice des crédits ECTS acquis.

- UE transversale

Une UE transversale regroupe des activités pédagogiques qui, si elles ne sont pas nécessairement sans lien avec la discipline, permettent de valoriser des compétences qui dépassent le cadre d'une mention du diplôme de licence : la maîtrise de l'environnement numérique, la méthodologie du travail universitaire, le projet personnel et professionnel, la sensibilisation à l'entrepreneuriat (dans le cadre du PEPITE NC), l'initiation à la démarche scientifique, l'engagement étudiant ou encore les activités sportives et culturelles.

Est-ce qu'il y aura toujours des enseignements facultatifs en TREC ?

Non, les enseignements facultatifs sont remplacés par des enseignements transversaux repartis sur 5 semestres. Ces enseignements transversaux sont spécifiés dans l'arrêté du diplôme national de licence à savoir « transversales », telles que l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, à la conduite de projets, au repérage et à l'exploitation des ressources documentaires, ainsi que des compétences numériques et de traitement de l'information et des données.

Mobilité à l'étranger

Je souhaite effectuer une mobilité à l'étranger. Est-ce possible avec TREC 5 et TREC 7 ?

Oui.

- Si vous êtes en TREC 7, vous pouvez partir à l'étranger à tout moment. À l'étranger, vous pourrez valider 30 crédits par semestre. Vous aurez donc en revenant 3 ECTS d'avance sur votre parcours si vous partez un semestre et 6 ECTS si vous partez deux semestres.
- Si vous êtes en TREC 5, vous pouvez partir effectuer un semestre ou une année à l'étranger. À votre retour, vous aurez capitalisé 30 ECTS sur un semestre, ou 60 ECTS sur deux semestres. Il vous manquera donc 6 ECTS ou 18 ECTS. Il sera possible d'acquies ces 6 ECTS soit par anticipation soit à votre retour. L'équipe pédagogique vous fera une proposition pour rattraper les ECTS manquants.

Je suis inscrit en TREC 7 et je veux faire ma troisième année de licence en métropole avant d'intégrer un master.

Est-ce possible ?

À la fin du quatrième semestre de TREC 7, vous avez acquis 90 ECTS, il vous en manque 21 pour pouvoir intégrer une troisième année de licence. Il vous faudra prendre 3 UE du TREC 5 (semestre 3 : UE 6A UE 7A UE 8A) au semestre 4 ou lissés sur les deux semestres pour intégrer une troisième année de licence en métropole.

Réorientations possibles

Si je choisis de faire un TREC 5 et que je me rends compte, au bout de quelques temps, que le rythme est trop difficile, est ce que je peux changer de parcours ?

Oui, vous pouvez changer pour passer en TREC 7 sur un rythme mieux adapté à vos besoins, à votre projet ou à vos contraintes.

Si je choisis de faire un TREC 7 et que finalement, au bout de quelque temps, je constate que le rythme ne me convient pas, est ce que je peux changer de parcours ?

Oui, vous pouvez faire une demande auprès de l'équipe pédagogique pour changer de parcours et passer sur un TREC 5 en début de parcours en semestre 1 ou semestre 2. Toutefois, ce changement n'est pas automatique, il nécessite un examen de votre situation par l'équipe pédagogique, qui pourra vous proposer un TREC 5 et répartir l'acquisition des crédits ECTS manquants sur un voir deux semestres.

En TREC 7, au premier semestre, il est possible de valider 18 ECTS. Cela signifie-t-il que les cours sont allégés en première année par rapport au TREC 5 ?

Non. Dans le cadre du parcours TREC 7 un enrichissement pédagogique sera obligatoire pour tous les étudiants sur un volume de 50 heures au premier semestre, puis 30 heures sur les trois suivants. Ce volume horaire supplémentaire permettra aux étudiants de revenir sur tout ou partie des enseignements (soit en petit groupe soit en autoformation), d'approfondir des notions d'indispensables à la mention de licence choisie, de bénéficier d'une séance en petit groupe, d'une aide individualisée ou d'une séance d'évaluation ou encore d'acquérir une méthodologie de travail. Ces enseignements seront dispensés par des formateurs spécialisés dans l'accompagnement, recrutés pour animer les modules d'aide à la réussite.

Transitions pour étudiants en L2 et L3

J'ai validé ma deuxième année de licence. Comment se déroulera la troisième année de licence en 2019 ?

Pour les personnes actuellement en deuxième année de licence, qui ont validé leur deuxième année et passent en troisième année à la rentrée 2019, il sera proposé un semestre 5 du TREC 5 et un semestre 6 de transition pour obtenir les 24 ECTS manquants. Il est important de vous rapprocher de votre référent TREC pour les cas particuliers (mobilité à l'étranger, troisième année en métropole).

Je passe en troisième année de licence. Quel sera le calendrier de fin d'études en 2019 ?

L'année universitaire se terminera la deuxième semaine d'août en 2019 pour les L3. Cela permettra de partir poursuivre un master en métropole en septembre 2019.

J'ai obtenu ma première année de licence et je passe en semestre 3 du TREC 5 ; il va me manquer 12 ECTS (72-60). Comment puis-je les récupérer ?

Les étudiants ayant obtenu leur première année de licence avec 60 ECTS pourront passer en semestre 3 du TREC 5. Il leur manquera donc 12 ECTS. Il pourront acquérir ces 12 ECTS sur la poursuite de leur parcours soit en S3 soit en S4 du TREC 5 en piochant dans les UE disponibles sur les semestres pairs et impairs. Ce point sera étudié avec le référent TREC qui analysera la cohérence du parcours et la capacité de l'étudiant à cumuler des UE en plus sur un ou deux semestres.

Est-il possible de changer de parcours et de passer du TREC 5 au TREC 7 ?

Le passage du TREC 5 au TREC 7 est possible et facilité. L'étudiant qui passe en TREC 7 aura déjà suivi certains enseignements du TREC 5 et ne fera que les enseignements non validés du TREC 7. Cela rallonge les études d'une année mais peut garantir l'obtention d'une licence avec de meilleurs résultats pour une poursuite de parcours en master.

Est-il possible de passer du TREC 7 au TREC 5 ?

Le passage du TREC 7 au TREC 5 est possible en début de parcours. Toutefois, ce passage nécessite d'être en capacité de rattraper le nombre de crédits ECTS manquants. Ce passage du TREC 7 au TREC 5 sera donc étudié, au cas par cas, par l'équipe pédagogique qui proposera ensuite à l'étudiant un parcours spécifique pour acquérir les ECTS manquants.

Que se passera-t-il pour les étudiants qui n'obtiendront pas leur licence (troisième année) à l'issue de l'année 2018 ?

Ces étudiants redoubleront et se réinscriront en TREC 5 à la rentrée 2019.

Modalités de contrôle des connaissances

Le système de compensation est-il maintenu avec TREC ?

Les compensations proposées entre unités d'enseignement (UE) ne sont plus possibles dans le parcours TREC. La compensation est possible uniquement au sein des UE et entre les matières d'une UE. Cela signifie que si vous avez obtenu 2 matières (2 éléments constitutifs) sur 3 matières dans une UE, vous devez repasser la troisième matière et vous pourrez garder les notes de vos deux autres matières pour valider votre UE. Les décisions de compensation à l'intérieur d'une UE seront prises par le jury à la fin du semestre.

Y a-t-il un changement au niveau des modalités de contrôle des connaissances ?

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) pourront avoir lieu à l'issue du cours et non à la fin. Des nouvelles modalités pourraient être proposées par l'équipe pédagogique et votés en CFVU. Les MCC seront fixées en fin d'année 2018.

Comment va s'organiser la session de rattrapage avec TREC ?

Il n'y aura plus de session de rattrapage. Il est possible de passer en contrôle continu intégral. La deuxième session disparaît et est remplacée par une seconde chance (article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence). « *Les modalités de contrôle des connaissances sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme : d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale, ou en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre* »

Comment se situe les AJAC dans les parcours TREC ?

Avant le dispositif TREC, le statut d'AJAC (ajourné autorisé à composer) était bloquant pour passer de L2 à L3. Avec TREC, cette contrainte disparaît. Le TREC est basé sur un système modulaire. Il est nécessaire d'acquérir 20 UE de 9 crédits pour valider sa licence. L'étudiant capitalise les UE et progresse ainsi à son rythme.

Choix d'inscription en TREC et bourses

Comment vont se faire les inscriptions pédagogiques en TREC pour ceux déjà inscrits à la rentrée 2019 ?

Les inscriptions pédagogiques se feront à l'issue des examens, en TREC 5 ou en TREC 7. Une première vague d'inscriptions pourra avoir lieu à l'issue des résultats de première session. Vous pouvez contacter vos élus étudiants sur ce point qui feront ensuite remonter l'information. Les dates vous seront communiquées prochainement.

De plus, un référent TREC est identifié dans chaque mention de licence. Ce rôle pourra être attribué au responsable pédagogique de licence ou à un autre enseignant. Il sera ensuite l'interface pour toutes les questions que vous pouvez vous poser sur le passage en TREC.

Quelles sont les incidences du TREC pour les boursiers ?

Quel que soit le parcours choisi, le système de bourse demeure. Les provinces sont en train d'examiner ce point pour pouvoir s'adapter à cette évolution.

Passage en master

Comment se passe l'admission en master ?

L'admission en master est sélective et est basée sur les résultats obtenus en licence, en lien avec les matières proposées dans le master choisi. Le recruteur va étudier les notes obtenues en licence. Le TREC 7 peut permettre à certains étudiants d'avoir de meilleurs résultats pour entrer en master. Il est donc important de disposer d'un bon dossier pour candidater en master.

Contact

Courriel : trec@unc.nc

